



VILLE D'AUBANGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

URBANISME & VOIRIE

Le Collège communal informe la population qu'en vertu du Code du Développement Territorial (CoDT) et du Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, le Fonctionnaire délégué (Région wallonne) est saisi d'une demande de permis d'urbanisme impliquant la création d'une voirie.

- **Demandeur** : Ville d'Aubange.
- **Localisation** : Rue de Clémarais à 6790 Aubange (1ère div., section A, n° 153E, 1527C, 1524D, 1197E, 1596C2, 1539B, 1536K, 1536H, 1536F, 1536E, 1532H, 1532G, 1606, 1599S, 1596E2).
- **Objet** : Réalisation d'un cheminement cyclo-piéton sécurisé entre le Domaine de Clémarais et la voirie reliant Aix-sur-Cloie.
- **Spécificités** : Le projet nécessite une dérogation au plan de secteur (zone agricole) et la création d'une nouvelle voirie communale.

MODALITÉS DE L'ENQUÊTE

- **Affichage de l'avis** : Du 26/02/2026 au 03/04/2026.
- **Durée de l'enquête** : Du 05/03/2026 au 03/04/2026.

CONSULTATION ET PERMANENCE Le dossier est consultable au Service Urbanisme (Rue Haute 22, Athus) :

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h30 - 12h (sans RDV) et 13h30 - 16h30 (sur RDV).
- **Jeudi : Fermé au public.**
- **Permanence** : Les mardis 10, 17, 24 et 31 mars de 16h30 à 20h (sur RDV pris 24h à l'avance).

RÉCLAMATIONS Les observations peuvent être envoyées au Collège communal (Mention : **Dossier 27/26**) par courrier, par mail (urbanisme@aubange.be) ou déposées au guichet du service Urbanisme.

La séance de clôture aura lieu le **03 avril 2026 à 16h00** au Service Urbanisme.